

L'affaire Derbez déportée au tribunal de Marseille

Gassin Alors que le tribunal de commerce de Fréjus avait maintenu, en octobre, la procédure de sauvegarde de la pépinière, l'actuelle direction a obtenu le dépaysement du dossier.

C'est définitivement une histoire à tiroirs qui secoue l'un des fleurons économiques du Golfe de Saint-Tropez depuis bientôt deux ans. À savoir, la gestion des pépinières Derbez – spécialiste de l'aménagement de jardins dans la région Sud –, qui est l'objet de profonds désaccords entre les deux actionnaires de la société-mère, Thierry Derbez (propriétaire historique) et Vincent Mignot (actionnaire entrant). Un affrontement désormais au grand jour, sans que l'on sache comment et quand cette bataille aux rebondissements incessants, va trouver son dénouement. Ce lundi 23 janvier, la cour d'appel d'Aix s'est prononcée afin que ce dossier soit transféré, du tribunal de commerce de Fréjus vers celui de Marseille... alors que ce même jour, à Fréjus, le tribunal de commerce devait prendre connaissance d'une requête de Thierry Derbez en nullité de la vente et du dossier de responsabilité civile et commerciale, en vue de déterminer des dommages et intérêts, signale son conseil, M^e Philippe Barthélémy.

Les juges attaqués

La requête de M^e Magnan (représentant Arnaud Mulliez, Hervé d'Alhain et Vincent Mignot), mentionne qu'une plainte a été déposée au parquet de Grasse, en date du 2 janvier, sur le chef de complicité de trafic d'influence à l'encontre de six juges consulaires, dont le président Stéphane Digani (*Lire encadré*). Une attaque totalement inédite et surprenante !



Nouvel épisode dans la bataille de pouvoir au sein de la pépinière Derbez, sise à Gassin. (Photo N. S.)

Face à cette atmosphère malsaine, la CA d'Aix a choisi de dépayser le dossier, dans le souci d'une bonne administration de la justice, et, afin d'apporter la sérénité requise au traitement de ce conflit entre deux actionnaires, plus que jamais à couteaux tirés. Auparavant, une précédente requête avait visé précisément, l'un des juges consulaires. Le 3 mai 2022, Vincent Mignot a déposé plainte auprès du Parquet national de France (PNF) pour trafic d'influence, mentionnant alors, parmi les griefs relevés à l'encontre du président de la SAS TD Développement (Thierry

Derbez), des liens de proximité trop étroits avec l'un des juges consulaires. Des liens de nature à influencer plusieurs décisions du tribunal de commerce, selon son avocat [même si d'après nos éléments, ce juge n'a été présent qu'à une audience de renvoi]. Des arguments réitérés devant la CA d'Aix, ce lundi 23 janvier, la requête mentionnant également « des menaces proférées ».

Sauvegarde toujours en cours

Autant de procédures qui masquent quelque peu le fond du dossier : le

29 octobre, le tribunal de commerce de Fréjus confirmait la procédure de sauvegarde des diverses sociétés du groupe, demandé par le dirigeant historique Thierry Derbez. Au grand dam de la nouvelle direction qui souhaitait se libérer de cette entrave. La société TD Développement, représentée par le responsable actuel, Vincent Mignot, a aussitôt fait appel de cette décision de maintien de cette protection qui menotte, selon lui, l'action d'entreprendre désirée par cet actionnaire entré en 2020 dans le jardin des Pépinières Derbez (*lire dessous*).

N. SA.

Démenti clair

Contacté, le président du tribunal de commerce, Stéphane Digani, le répète calmement : « Les juges n'ont rien à se reprocher ». Lors de l'audience d'installation du tribunal de commerce, jeudi 19 janvier, celui-ci avait fustigé les pressions et approximations médiatisées. Sans citer le dossier, il visait clairement l'affaire TD Développement. Aujourd'hui, il apporte une nouvelle fois, « un démenti » clair à ces accusations de complicité de trafic d'influence, soulevées par l'une des parties. Et dénonce « une instrumentalisation » de la justice, « une manœuvre » : désormais, craint-il, « si on n'est pas d'accord avec un jugement, on met en place un stratagème pour délocaliser le dossier ! » Si on cède à ces agissements, « on se dirige vers une justice compliquée », prophétise-t-il.

La réaction de Vincent Mignot

« Nous avons présenté un dossier très étayé. Le premier président de la cour d'appel a décidé, conformément au parquet général, de dépayser deux dossiers de cette affaire pour des motifs d'impartialité. Aujourd'hui, on a besoin de tranquillité et d'être jugé avec sérénité. On a fait appel de la procédure de sauvegarde : on va représenter un plan d'apurement du passif prochainement. Le carnet de commandes est plein et les salariés sont mobilisés à 100 % »

[M. Mignot qui a déposé plainte également contre Thierry Derbez pour « faux, usage de faux, abus de biens sociaux, blanchiment de biens sociaux, blanchiment et complicité de fraude fiscale].

Thierry Derbez : « Que la justice travaille sereinement »

Plutôt silencieux sur les différentes procédures qui jalonnent cet imbroglio judiciaire depuis plus de deux ans, Thierry Derbez s'exprime sur ce nouvel épisode : « Que ce soit à Fréjus ou Marseille, c'est bien que la justice travaille sereinement, à condition qu'elle le puisse sans être attaquée ! » Car les accusations lancées contre le tribunal de commerce le sidèrent : « Visiblement à court d'arguments juridiques, ils s'attaquent aux juges [NDLR : ses opposants] et ont fini par déposer des plaintes pour trafic d'influence qui viseraient près d'un tiers des magistrats du tribunal de commerce de Fréjus ». Le dirigeant gassin, qui décrit un climat délétère, ne compte pas en rester là :

« J'ai déjà moi-même dénoncé, par l'intermédiaire de mes conseils, les pressions exercées sur les différents acteurs ou intervenants dans les dossiers qui nous opposent. »

Plusieurs faits font l'objet d'une plainte auprès du Parquet « pour harcèlement et mise en danger, extorsion, escroquerie, faux et usage de faux ». Une procédure pénale suivie par son avocate Eva Joly (barreau de Paris), ex-députée européenne EELV (2014), juge d'instruction au pôle financier en 1990 et candidate à l'élection présidentielle en 2012. Par ailleurs, un contentieux est toujours pendu devant la CA d'Aix, une action de Thierry Derbez en contestation de son exclusion du groupe.

N. SA. Thierry Derbez.



(Photo doc. H. L.)